



# L'emploi conjoint de *have -en* et *be + ing* dans des énoncés négatifs

Souesme Jean-Claude

## Pour citer cet article

Souesme Jean-Claude, « L'emploi conjoint de *have -en* et *be + ing* dans des énoncés négatifs », *Cycnos*, vol. 15, n° spécial (Actes de l'atelier de linguistique), 1998, mis en ligne en 2021.

<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/846>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/846>

Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/846.pdf>

## *Cycnos, études anglophones*

*revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice*

ISSN 1765-3118      ISSN papier 0992-1893

## AVERTISSEMENT

*Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.*

*L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.*

*Le présent document a été numérisé à partir de la revue papier. Nous avons procédé à une reconnaissance automatique du texte sans correction manuelle ultérieure, ce qui peut générer des erreurs de transcription, de recherche ou de copie du texte associé au document.*

# EPI-REVEL

Revue électronique de l'Université Côte d'Azur

## L'emploi conjoint de *have + en* et *be + ing* dans des énonces négatifs

Jean-Claude SOUESME\*

Si l'emploi conjoint de *have + en* et *be + ing* a été étudié maintes et maintes fois, il est à remarquer qu'aucun des exemples proposés ne figure à la forme négative. De fait :

1. ?\*I haven't been seeing you for ages.

semble difficilement acceptable. Cependant :

2. You haven't been reading for long

l'est tout à fait.

Observons que l'exemple 1 est irrecevable en toutes circonstances, que l'énonciateur et le co-énonciateur se soient retrouvés ou non, donc que la situation persiste ou non au moment d'énonciation. En 2 le procès est terminé au moment d'énonciation. En soi, *be + ing* ne nous renseigne pas sur l'aspect accompli ou inaccompli d'un événement, et l'on ne peut pas davantage se réfugier derrière l'idée de durée du procès pour justifier l'emploi de *be + ing*.

Par ailleurs, à l'inverse de l'exemple 1 où l'on observait l'absence d'occurrences de validation, il y a bien eu pour l'énoncé 2 occurrence de *read*, et c'est seulement sur la durée que porte la négation. Mais on ne saurait se contenter de dire que *be + ing* doit être refusé dès lors qu'il y a absence de validation : ce type d'énoncés bien qu'excessivement rares existe néanmoins : nous sommes parvenu à rassembler cinq exemples attestés, alors que la collecte s'est étalée plusieurs années...

Ceci est d'autant plus surprenant que l'on pourrait proposer bien des énoncés négatifs recevables, du type de :

3. You haven't been listening, have you?

Il est également possible de construire quantité d'autres énoncés négatifs, à condition d'y adjoindre l'adverbe *lately* par exemple :

4. I haven't been drinking any whisky lately.

---

\* Université de Nice.

L'emploi de *be + ing* semble devoir se limiter à des contextes précis et contraignants : on constate en effet qu'on peut difficilement partir d'énoncés assertifs positifs tels que :

5.a. You've been listening.

6.a. She's been waiting.

7.a. It's been raining.

par exemple, et leur faire subir une transformation négative sans que cela soulève des problèmes de recevabilité :

5.b. ?You haven't been listening.

6.b. ?She hasn't been waiting.

7.b. ?It hasn't been raining.

Nous obtenons des phrases correctement formées au niveau grammatical, mais on peut difficilement parler d'énoncés. En effet, seul le prétérit, simple ou avec *be + ing*, conviendrait pour indiquer l'absence d'actualisation du procès. Or, il suffit d'introduire un marqueur temporel de durée pour que les énoncés précédents redeviennent parfaitement acceptables :

5.c. You haven't been listening for long.

6.c. She hasn't been waiting for long.

7.c. It hasn't been raining for long.

Comme nous l'avons signalé plus haut, il y a bien eu événement, et c'est sur la durée effective de ces événements que porte la négation.

Cependant, *be + ing* se rencontre aussi en l'absence d'occurrences du procès :

8. a. "No Soviet leader has ever come to this country when an American died," explained a top aide. "This president has not been going to funerals of allies. Why should we make the exception here?"  
(*Newsweek*, November 22, 1982)

Le prédicat se présente sous sa valeur négative : *not go to funerals of allies*. Ce n'est donc pas le prédicat lui-même qui est négativé par l'énonciateur; son jugement porte sur la relation : < *This president - not go to funerals of allies*>.

Si l'on veut mettre au jour les conditions d'emploi de *be + ing* dans un énoncé négatif au *present perfect*., il faudra également se demander pourquoi l'aspect *be + ing* n'a pas été employé dans la première partie de l'énoncé 8.a où était également signifiée l'absence d'occurrences de procès; de fait, l'énoncé deviendrait irrecevable :

8.b. \*"*No Soviet leader has ever been coming to this country when an American died.*"

De plus, les exemples 5.c., 6.c., 7.c. d'une part et 8.a. de l'autre nous permettent de constater que l'emploi de *be + ing* est possible quelle que soit la portée de la négation, ce qui a priori semblait constituer deux contextes d'occurrence absolument différents. Reprenons les énoncés 5.c., 6.c. et 7.c. :

5.c. You haven't been listening for long.

6.c. She hasn't been waiting for long.

7.c. It hasn't been raining for long.

Ici, ce ne sont pas les procès qui se trouvent négatifs, mais la valeur *for long*. L'emploi de *be + ing* ne pose aucun problème lorsqu'une indication de durée est mise en cause. En 5.c., la personne a écouté, mais pas longtemps; en 6.c., elle a attendu, mais peu de temps; en 7.c., il a plu, mais pendant quelques instants. Nous pouvons également trouver une valeur modale appréciative dans ces énoncés dans la mesure où en 5.c., l'énonciateur aurait souhaité que la personne ait écouté plus longtemps; en 7.c., il est étonné qu'il n'ait pas plu davantage. L'énoncé 6.c. supporte lui aussi une interprétation modale, cet énoncé pouvant être produit lorsque l'énonciateur est étonné que la personne ait attendu si peu, ou bien au contraire lorsque quelqu'un d'autre, le co-énonciateur ou le sujet d'énoncé ait considéré que la personne a attendu longtemps. *Be + ing* est donc lié ici à la présence du jugement de l'énonciateur portant sur la durée de l'événement. Il constitue alors la marque d'un commentaire sur un événement accompli. Bien que ces énoncés soient dénués de contexte, puisque produits par nos soins, on constate qu'il faut à chaque fois trouver un préconstruit contraire à la valeur figurant dans l'énoncé. Par suite, *be + ing* correspond à l'introduction d'une **altérité, d'une rupture par rapport à l'attente de l'énonciateur**. Ainsi, à propos de l'exemple 3.c, on est passé de *listen for a long time* en tant que préconstruit de l'énonciateur à *not listen for long* qui a été la valeur validée. *Be + ing* apparaît toujours comme révélateur d'un passage de frontière d'un domaine notionnel effectué antérieurement au moment d'énonciation, ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer à diverses reprises <sup>1</sup>.

De même dans un énoncé comme :

9. You haven't been doing much work these days

ce n'est pas le procès *do work* qui se trouve négatif; la négation porte sur le quantifieur *much*. On pose le problème *much - not much* dans la mesure où la situation d'énonciation élargie (cf. *these days*) introduit une altérité par rapport à une situation antérieure et par suite à l'attente de

<sup>1</sup> Cf J.-C. Souesme : Grammaire Anglaise en Contexte, Ophrys, 1992, pp. 87 à 98, ainsi que : *Be + ing* et le passage de frontière à l'intérieur du domaine notionnel, à paraître in *Modèles Linguistiques*, Volume 33, Tome XVII, 1996.

l'énonciateur. L'on peut dire par conséquent que cet énoncé se double d'une appréciation négative sur la quantité de travail fourni qui n'a pas été aussi élevée que ce à quoi l'énonciateur pouvait s'attendre.

Nous pouvons également imaginer le dialogue suivant :

10. Do you go out much?

Well, I haven't been going out much lately.

où apparaît de manière peut-être plus explicite encore l'écart entre une période marquée par *lately*, en relation avec la situation d'énonciation, et ce qu'implique l'énoncé : *Usually I do*, c'est-à-dire à une activité normée. Plutôt que de dire comme d'autres linguistes que *be + ing* est simplement dû à la reprise contextuelle de *go out*, nous considérerons que son emploi est lié à l'introduction d'une **altérité d'ordre temporel**, par rapport à une situation pré-établie ou préposée.

Toujours à partir des exemples 3.b, 4.b et 5.b, nous constatons qu'il suffit d'introduire non plus un marqueur de durée mais un *tag*, cette fois, pour que de nouveau ces énoncés soient parfaitement recevables :

3.d. You haven't been listening, have you?

4.d. She hasn't been waiting, has she?

5.d. It hasn't been raining, has it?

Et l'on pourrait multiplier les exemples à l'infini :

11. You haven't been spending all that money, have you?

12.a. You haven't been reading that book, have you?

13. She hasn't been using our phone, has she?

*Be + ing* joue ici le rôle de filtre au niveau du sens. Il est certes acquis pour les linguistes qu'avec le *present perfect* simple, l'énonciateur s'intéresse à l'état résultant du procès, alors que l'emploi de *be + ing* signale qu'il s'intéresse à l'activité en tant que telle. Mais il faut remarquer que les mêmes énoncés au *present perfect* simple auraient été ambigus à l'écrit dans la mesure où ils supportent deux interprétations contraires. Transformons par exemple l'énoncé 12.a. :

12.b. You haven't read that book, have you?

Selon que l'on a une intonation montante ou une intonation descendante sur le *tag*, cet énoncé signifie soit que l'énonciateur pense être pratiquement certain que la personne n'a pas lu ce livre, mais il en demande confirmation à son co-énonciateur (= intonation descendante), soit au contraire que la personne a lu ce livre (= intonation montante). On retrouve ici les deux possibilités de question biaisée telles que A. Culioli a eu l'occasion de les présenter lors de son Séminaire de D.E.A.

de 1983-84<sup>2</sup>. Or, avec *be + ing*, seule demeure la seconde interprétation. Tous les énoncés proposés doivent d'ailleurs recevoir une intonation montante sur le *tag*, et l'intuition nous fait dire que c'est la validation même du procès qui constitue l'objet d'une crainte de la part de l'énonciateur. En effet, si *be + ing* implique la présence d'un indice situationnel permettant à l'énonciateur d'affirmer l'existence de la validation du procès, on doit considérer que l'énonciateur pense que la valeur positive est la bonne; ce qui l'aurait amené à penser :

12. c. You've been reading that book.

S'il refuse de croire ce qu'il vient de déduire, **il négative cette assertion dans un second temps. L'opération de négation est alors ici une opération seconde appartenant au niveau énonciatif; le marqueur de négation *not* n'est pas interne à la relation prédicative elle-même et ne fait pas partie du prédicat.**

Comme dans tous les énoncés assertifs positifs en *have + en* affectés de *be + ing*, l'énonciateur possède un élément d'information, un indice lui permettant d'envisager le passage du domaine négatif au domaine positif. De nouveau ici, le rôle fondamental de *be + ing* est bien d'impliquer la pré-existence de la valeur opposée à celle figurant dans l'énoncé, et par suite d'indiquer la position initiale de l'énonciateur : dans le cas de 12c, un indice dans la situation d'énonciation lui aura permis d'asserter la validation d'une relation prédicative à laquelle il ne s'attendait pas; la recherche linguistique n'a peut-être pas assez mis en avant le fait que l'existence d'une occurrence validée constituait une **altérité par rapport à une situation antérieure**. Si l'on reprend des exemples aussi classiques que :

14. It's been raining

15. You've been drinking again!

ou : 16. Someone has been opening the window!

on constate que l'activité en question constitue une altérité par rapport au préconstruit de l'énonciateur. C'est peut-être en ce sens que l'on peut parler de *be + ing* comme marqueur de reprise, dans la mesure où en préconstruit, nous devons retrouver la valeur négative du prédicat, correspondant à ce qui était la valeur initiale, considérée comme normale par l'énonciateur.

Dans les énoncés négatifs 3.d, 4.d, 5.d, 11, 12.a et 13, si l'énonciateur commence par une assertion négative, c'est comme dans toute question baisée, dans le seul but d'obliger le co-énonciateur à revenir au pôle négatif, seul pôle laissé libre après l'emploi de la valeur

<sup>2</sup> Cf. A. Culioli : Notes de Séminaire de D.E.A. 1983-1984, prises et transcrites par J.-C. Souesme, Université de Poitiers et de Paris VII.

positive dans le *question-tag*. L'énonciateur demande donc en quelque sorte à être rassuré. On aurait une glose du type : 'Dites-moi que ce n'est pas le cas'. On peut aussi dire que d'une certaine manière, en refusant d'asserter d'emblée la valeur positive puisqu'au contraire c'est la valeur négative qui est avancée puis mise en doute par le *question-tag*, l'énonciateur prêche le faux pour savoir le vrai.

On voit aussi que ces énoncés se doublent d'une valeur modale appréciative négative, puisqu'ils impliquent que l'énonciateur ne souhaitait pas la validation du procès. Il est donc logique que le passage à l'intérieur du domaine notionnel qui fait l'objet de cette appréciation soit vu sous l'angle négatif.

Par ailleurs, il nous semble important d'ajouter que dans de tels contextes, la forme pleine de la négation n'est pas acceptable ici car il ne s'agit nullement d'un engagement de l'énonciateur assertant l'existence de la valeur négative, bien au contraire. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer <sup>3</sup> que la forme pleine de la négation était révélatrice d'un jugement assertorique et qu'un tel jugement ne pouvait être suivi d'un *question-tag*. Au contraire, le *tag* ne peut figurer qu'à la suite d'un jugement dit problématique selon Kant, -c'est-à-dire un jugement incertain, lié à la possibilité du contraire-; et l'emploi de la forme réduite de la négation est selon nous caractéristique de ce niveau d'assertion. D'une certaine manière, on en fait de nouveau la démonstration ici en constatant que ces énoncés sont traduisibles en français par un conditionnel passé qui marque précisément cette incertitude de l'énonciateur : 'Tu n'aurais pas écouté, par hasard?' 'Elle n'aurait pas attendu, au moins?' 'Tu n'aurais pas lu ce livre, par hasard?' 'Tu n'aurais pas dépensé tout cet argent, dis?'

Avec des exemples de cette facture, nous ne sommes pas véritablement en présence d'assertions négatives non plus, car ce n'est pas la valeur négative du prédicat qui est assertée, mais plus exactement de négations d'assertions positives; nous avons affaire à une opération qui se situe au niveau énonciatif. Ce n'est que lorsque l'énonciateur assertera le passage de l'intérieur vers l'extérieur du domaine notionnel, donc lorsque la négation fera partie du prédicat, que nous serons en présence de véritables assertions négatives.

Ceci n'est pas rare dans des énoncés au présent. Citons par exemple :

17. I'm not smoking any more.

18. You're not going out tonight.

<sup>3</sup> Cf J.-C. Souesme : DO, modalité de rang 1, in *Sigma* n° 10, 1986, Les formes pleine et réduite de la négation en anglais in *La Négation, Domaine anglais*, Cahiers du CIEREC, Travaux LXI,

ainsi que : *Grammaire Anglaise en Contexte*, page 24.

Le fait que la négation se présente ici sous sa forme pleine va dans le sens de ce que nous avons indiqué précédemment : elle implique l'affirmation du choix de l'énonciateur en faveur de la valeur négative du prédicat, soit *not smoke any more* et *not go out tonight*. Dans l'exemple 17 comme dans le 18, c'est le passage de la valeur positive à la valeur négative qui doit être pris en considération.

Et nous avons eu l'occasion de signaler <sup>4</sup> que, pour que *be + ing* soit recevable dans une assertion négative au présent, il faut pouvoir poser en préconstruit l'existence du domaine positif. C'est la raison pour laquelle en anglais standard *be + ing* est incompatible avec *never* :

19. \*It's never raining here.

20. \*She's never smiling.

En effet, on ne peut envisager de partir d'une ou plusieurs occurrences préalables du procès *rain* ou *smile* puisque l'on veut au contraire affirmer la non-existence du procès à quelque moment que ce soit (cf. *ever* indiquant un parcours d'occurrences).

C'est, à nos yeux, la même raison qui prévaut pour expliquer l'impossibilité de transformer l'énoncé 8.a. en 8.b. :

8. b. \*"No Soviet leader has ever been coming to this country when an American died," explained a top aide.

L'énoncé commençant par *No Soviet leader*, on se contente d'affirmer la non-existence du procès à quelque époque que ce soit (cf. *ever*). Il n'y a aucun préconstruit opposé; au contraire c'est la norme qui est ainsi énoncée.

A l'inverse, dans la seconde partie de ce même énoncé :

8.b "This president has not been going to funerals of allies. Why should we make the exception here?"

(*Newsweek*, November 22, 1982)

on constate un écart, une altérité par rapport à la norme : d'ordinaire, tout président américain se rend aux obsèques de personnalités étrangères; il s'agit d'une activité normée; or Reagan (*this President*) a rompu avec cette habitude. **L'altérité d'ordre temporel a pour origine cette fois le sujet de l'énoncé** lui-même posé par rapport à d'autres sujets d'énoncé ayant les propriétés de <président américain>. Il semble que l'on puisse de nouveau faire fonctionner le concept culiolien de passage de frontière de domaine notionnel. En effet, le contexte-avant implique qu'il ait été question que le Président Reagan se rende aux obsèques de Breznev. De par ce contexte où l'a placé le co-énonciateur, l'énonciateur se situe au départ du côté positif et l'énonciateur se trouve en rupture avec ce préconstruit puisqu'il affirme la non-validation de la

<sup>4</sup> Cf. J.-C. Souesme : Grammaire Anglaise en Contexte, p. 98.



même relation prédicative par Reagan, ce qui l'amène à prendre en compte l'extérieur du domaine notionnel caractérisé par la valeur négative *not go to funerals of allies*. De plus, on constatera qu'à *ing* correspond à un ensemble d'occurrences disjointes de *not go*; nous pouvons donc parler de domaine notionnel afférent à la valeur négative du prédicat soit *not go*. Un domaine notionnel est, rappelons-le, constitué d'un ensemble d'occurrences qualitativement identiques. Il est effet logique de prendre en compte l'ensemble des occurrences de *not go to funerals of allies* au cours du mandat de Reagan. De plus, comme dans les énoncés positifs, le nombre de ces occurrences n'est pas mentionné, ce qui permet de demeurer, conformément aux conditions d'emploi de *be + ing*, au **niveau qualitatif** et non quantitatif. Une quantification objective bloquerait en effet l'emploi de *be + ing*.

De la même façon, il s'agit d'**altérité par rapport à une habitude du sujet de l'énoncé**, dans l'exemple suivant :

21.a I haven't been drinking any whisky lately.

C'est bien la présence de l'adverbe *lately* qui est responsable de l'emploi de *be + ing* dans la mesure où il signale une rupture dans les habitudes du sujet. L'altérité est de nouveau d'ordre temporel. On constate aussi avec cet exemple qu'il est inutile pour l'analyse de distinguer deux contextes d'occurrences selon la portée de la négation, puisque l'on peut transformer 21.a en :

21.b I haven't been drinking much whisky lately.

L'explication demeure strictement la même.

Dans cet autre exemple relevé par C. Charreyre :

22. What he has done is died; he's dead. He has been dead - what did Barbie say - since Friday. All these days she's been calling him, all the days he hasn't been calling her ...

That's why he didn't call, Vinnie thinks. It wasn't that he was tired of me. (A. Lurie, *Foreign Affairs*)

il est clair que le fait de ne pas avoir appelé Vinnie constitue une rupture par rapport à une situation antérieure qui semblait stable, d'où selon nous l'emploi de *be + ing*.

Cet exemple nous paraît d'autant plus intéressant qu'on y trouve l'affirmation simple de la non-validation avec : *That's why he didn't call*; seul le prétérit simple convient ici; *be + ing* doit de nouveau être rejeté, en dépit de la reprise de la même valeur négative du prédicat *not call*.

On fera remarquer également que, comme dans l'exemple 8.a, nous pouvons parler d'une multiplicité de non-occurrences du procès à l'intérieur d'une période temporelle marquée par *these days*, et selon nous, c'est *ing* qui en est la trace en surface.

Cette valeur de *ing* se retrouve dans une assertion positive aussi bien que dans une assertion négative comme le montre cet autre exemple de C. Charreyre :

23. Any dizziness or seating?  
I've been sweating a bit.  
Does it hurt when you cough?  
I've not been coughing. So I don't reckon I can say.  
(P. Cornwell, *The Body Farm*)

Nous avons affaire à des occurrences disjointes validées de *sweat* puis à l'absence d'occurrences de *cough*. Ceci nous permet d'affirmer que *ing* est lié, non pas à la durée du procès, mais à la multiplicité des occurrences ou des non-occurrences des procès, et ce quel que soit le type de procès au niveau notionnel, à bornes disjointes comme *sweat*, ou à bornes confondues comme *cough*.

Concernant la seconde partie de cet énoncé, on remarquera que le **co-énonciateur présuppose la relation prédicative <you- cough > validée : when you cough**. On passe ainsi d'une relation supposée validée, correspondant à une propriété du sujet, à l'assertion par l'énonciateur de l'absence de validation de la dite relation prédicative dans de cadre de la situation nouvelle faisant ici l'objet du diagnostic du co-énonciateur.

Il nous est apparu par ailleurs que l'**absence de validation dans une situation spécifique** pouvait être également à l'origine de *be + ing*. Il suffit pour cela que cette situation soit en contradiction avec le préconstruit de l'énonciateur :

24. It was George James Bender; he recognized me and waved. He hadn't been exercising; he was dressed in ordinary clothes.  
(John Irving, *The 158- Pound Marriage*)

La situation dans laquelle se trouvait G. J. Bender au moment de référence conduisait l'énonciateur à penser qu'il s'était livré à ses activités de gymnastique. Or figure dans le contexte l'élément situationnel révélant qu'il n'en était rien : *he was dressed in ordinary clothes*. La situation de référence dans laquelle l'énonciateur constate cette absence de validation constitue en soi l'altérité : l'énonciateur est en effet obligé d'asserter l'absence d'occurrences de validation d'une relation prédicative qu'il présupposait validée.

La même analyse prévaut pour expliquer *be + ing* dans cet énoncé proposé par G. Girard :

25. When the lease on my Varick Street sublet ran out, I rented an apartment just six or seven blocks from Delia's place in Brooklyn. I hadn't been intending to move so close to her, but the prices in Manhattan were too steep for me, and once I started looking on the

other side of the river, every apartment shown seemed to be in her neighbourhood.  
(P. Auster, *Leviathan*)

L'énonciateur semble prévenir chez le lecteur co-énonciateur toute implication de validation de la première relation prédicative : < *I - rent an an apartment just six or seven blocks from Delia's place in Brooklyn* >. Cette validation implique une origine volontaire, donc une intention de la part du sujet de l'énoncé de valider le procès *move close to her*. L'énonciateur nie donc toute intention de la sorte. **La non-validation de la relation prédicative apparaît alors en rupture avec le préconstruit.** C'est donc de nouveau grâce à ce préconstruit que nous expliquons l'emploi de *be + ing* qui porte ici, notons-le, sur *intend*, verbe d'état mental, donc réputé réfractaire à l'emploi de cette forme.

Ces deux exemples nous permettent de nouveau d'affirmer que l'emploi de *be + ing* est indépendant du type de procès puisqu'on est en présence d'un procès à bornes disjointes (verbes de processus), *exercise*, et d'un procès dont les bornes notionnelles ne sont pas prises en considération (verbes d'état), *intend*.

L'emploi de la forme réduite de la négation dans ces deux derniers exemples se justifie selon nous par le fait qu'il s'agit de jugements problématiques, simples observations de l'énonciateur pour lesquelles la possibilité du contraire était concevable. On remarquera en revanche la présence de la forme pleine de *not* dans l'énoncé 23, en dépit du fait que nous sommes dans le domaine de l'oral et que les explications traditionnelles veulent que les formes réduites soient spécifiquement du domaine de l'oral. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que cette distinction entre écrit et oral n'était pas satisfaisante sur le plan linguistique <sup>5</sup> et que pour nous, il s'agissait avant tout d'une différence de niveaux d'assertion <sup>6</sup>. La présence de la forme pleine dans l'exemple 8.a ainsi dans les exemples 17 et 18, est bien la marque de l'assertion de la valeur négative, la négation faisant cette fois partie du prédicat.

Il nous reste à expliquer l'irrecevabilité des énoncés 5.a., 6.a. et 7.a.. Celle-ci découle en fait de l'analyse que nous venons de mener : on ne peut tout à la fois poser en préconstruit l'existence de la valeur positive, c'est-à-dire d'une ou plusieurs occurrences de validation du procès, et affirmer ensuite l'absence de toute validation. On comprend ainsi pourquoi il est très rare de rencontrer des énoncés négatifs au *present perfect* affecté de *be + ing*. En effet, dans les conditions présentées ci-dessus, c'est le prétérit qui doit être utilisé, et il est impossible également d'envisager un quelconque état résultant, comme l'impliquerait l'emploi du *present perfect* simple.

<sup>5</sup> Cf. J.-C. Souesme : Les formes pleine et réduite de la négation en anglais, in *La Négation, Domaine anglais*, Cahiers du CIEREC, Travaux LXI.

<sup>6</sup> Cf. J.-C. Souesme : *Grammaire Anglaise en Contexte*, pp. 23 à 25.

## Conclusion

Ainsi c'est toujours en se référant aux règles que nous avons déjà eu l'occasion de présenter qu'il nous paraît possible d'expliquer la présence ou l'absence de *be + ing* dans des énoncés négatifs au *perfect*.

L'étude de ces quelques exemples nous a permis aussi de voir que l'idée de durée traditionnellement associée à *be + ing* est néfaste, car elle conduirait ici à des emplois erronés de *be + ing*.

A ce propos, revenons justement à l'énoncé de départ :

1. ?\*I haven't been seeing you for ages.

L'emploi de *be + ing* pose effectivement problème, alors qu'il est tout à fait possible de faire porter *be + ing* sur le verbe *see* :

26. He's still seeing his friend.

Pour que l'énoncé 1 soit acceptable, il faudrait pouvoir poser en préconstruit l'existence d'une situation antérieure normée, au cours de laquelle il y aurait eu existence non pas d'une mais de plusieurs occurrences de *see you*, ce qui ne va pas nécessairement de soi, d'où le recours au *present perfect* simple. Inversement, si l'on peut accepter :

27.a I haven't been having a cooked breakfast for ages!

c'est non seulement parce que l'on peut travailler sur des occurrences disjointes de *not have a cooked breakfast*, mais parce que l'on peut aisément reconstituer en préconstruit un ensemble d'occurrences de *have a cooked breakfast*, l'ensemble de ces occurrences étant marqué par *ing*. Il y aurait donc une nouvelle situation marquant une rupture par rapport à une situation antérieure qui serait la norme, représentable par : *having a cooked breakfast*.

Et l'on acceptera bien évidemment :

27.b I haven't had a cooked breakfast for ages!

qui doit être employé alors même que, comme le diraient les étudiants : "Ça dure encore!" On fait part ainsi d'un état présent du sujet qui n'a pas pris un seul petit déjeuner cuisiné depuis des lustres. Le sens n'est donc pas exactement le même qu'en 27.a.

Cette étude nous a permis également de soulever de nouveau deux problèmes fort délicats de la langue anglaise : celui de l'emploi des formes pleine et réduite de la négation, et celui beaucoup plus ardu de la négativation tel que A. Culioli l'a mentionné lors de divers Séminaires de D.E.A.<sup>7</sup>. On a pu en effet distinguer deux niveaux de négativation : dans un cas, la négation est posée comme primitive, elle fait partie du prédicat; dans d'autres, on a affaire à une opération de négation conduisant à une prédication négative.

<sup>7</sup> Cf. A. Culioli : *Notes de Séminaire de D.E.A.* 1983-1984, cité supra, pp. 49.